

BTS OPTICIEN- LUNETIER

Contrat d'Apprentissage

- **Contrat d'apprentissage sur 2 ans**
- **Cours les lundis et mardis (17h/semaine) + 8 semaines complètes par an**
- **Exonération totale des charges patronales de sécurité sociale pour l'employeur**
- **Aides de l'Etat**
- **Prime du Conseil Régional de Bretagne**
- **Partage de la passion du métier d'Opticien**



ECOLE D'OPTIQUE FIZEAU à FOUGÈRES (35)

ECOLE SUPERIEURE D'OPTIQUE-LUNETTERIE

10, Bd Charles Tillon – BP 10151

35301 FOUGERES Cedex

Tél : 02 99 94 61 80 – Fax : 02 99 99 16 28

ecole.fizeau@fougeres.cci.fr - www.fougeres.cci.fr/ecolefizeau

OBJECTIFS

L'Ecole d'Optique Fizeau vous prépare au **BTS Opticien-Lunetier en alternance** et s'engage à vous donner au travers d'un cursus de 2 ans, tous les atouts pour exercer demain le métier d'opticien.

PUBLIC

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus (sauf cas particuliers et dérogatoires)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire de préférence d'un **baccalauréat S, STI Génie Optique...**
- Entretien individuel et tests de positionnement
- Admission conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec un Opticien.

CALENDRIER

Durée du cycle : **2 ans (1 390 h de formation)**

Alternance : **Cours les lundis et mardis (17h/semaine)**, le reste de la semaine en magasin + 8 semaines complètes par an

CONDITIONS DE REMUNERATION

Salaire en pourcentage du SMIC :

AGE	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
< 18 ans	25%	37%
De 18 à 20 ans	41%	49%
De 21 à 25 ans	53%	61%

PROGRAMME

Analyse de la vision, Optique, ETSO, Gestion, Anglais, Atelier, PMA, Mathématiques, Français, Examen de vue, Communication

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- **Exonération totale des charges patronales de sécurité sociale** (sauf accidents du travail et maladies professionnelles)
- **Prime d'Etat** : 1 800 € pour les 2 ans pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire (y compris pour un 1^{er} apprenti – mesure à confirmer)
- **Primes du Conseil Régional de Bretagne** pouvant aller jusqu'à 2 120 € par an (si le lieu de travail est situé en Bretagne) – pour les autres départements, les Conseils Régionaux aident également les entreprises (consulter leur site Internet)
- **Crédit d'impôt de 1 600 €** (2 200 € sous certaines conditions) par apprenti

AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- Formation gratuite
- Perception d'un pourcentage du SMIC
- Formation individualisée en magasin
- Aides du Conseil Régional de Bretagne au titre :
 - du transport, de l'hébergement, de la restauration (entre 400 et 800 € par an)
 - de l'équipement professionnel (60 €)